Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 029-212903025-20251204-DELIB_2025_93-DE

MAIRIE DE PONT-DE-BUIS-LES-QUIMERC'H
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation et d'affichage

27 novembre 2025

L'An deux mille vingt cinq
Le 4 décembre 2025 à 20h30
le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à l'hôtel de Ville, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Pascal PRIGENT, Maire

Nombre de conseillers

En exercice	25
Présents	20
Votants	24

Etaient présents : Pascal PRIGENT, Cécile CORMERY-RUCKLIN, Laura JAMBOU, Aurélien LE BOT, Sophie PATTÉE, Donaïg JOUBIN, Alain POQUET, Gwënola COLLIOU, Fabien BRIVOAL, Luc LEBRUN, Isabelle MAUGEAIS, Erwan PADELLEC (arrivé 20 H.50), Grégory GUERIN, Jean-Yves PIRIOU, Henri MORVAN, Gilles MORVAN, Chantal CULIOLI, Christophe CLERMONT Julie CANADO et Maryline LE GRAET.

Absents excusés :
Frédéric PERROT qui a donné procuration à Laura JAMBOU
Anne-Marie HÉNAFF qui a donné procuration à Sophie PATTEE
Magalie PORTAS qui a donné procuration à Cécile CORMERY-RUCKLIN
Carine GILLAIZEAU qui a donné procuration à Pascal PRIGENT

Absents : Sandrine CARIOU

Secrétaire de séance : Sophie PATTEE a été élue Secrétaire de séance.

DCM 2025-93

Objet :

AFFAIRE FONCIERES -

SDEF Convention de passage pour le réseau de distribution d'électricité rue de Ti Beuz

Le SDEF envisage un effacement de réseaux rue de Ti Beuz qui nécessitera d'intervenir sur la parcelle BE 33, propriété communale (parcelle qui accueille le lavoir de la rue de Ti Beuz).

Cette intervention conduit à conclure une convention de passage entre le SDEF et la Commune afin d'autoriser la pose à demeure d'une canalisation souterraine dont les largeurs de tranchées sont de 3 mètres.

Compte tenu de l'intérêt général que revêtent les travaux, le SDEF ne versera aucune indemnité d'occupation du Domaine public à la Commune.

Après en avoir délibéré, et sur avis favorable de la Commission Finances et Personnel du 25 novembre 2025, à l'unanimité le Conseil Municipal autorise le Maire ou son représentant à signer la convention de passage pour le réseau de distribution d'électricité jointe en annexe.

Pont-de-Buis-Lès-Quimerc'h, le 4 décembre 2025,

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Sophie PATTEE

MAIRIE DE PONT-DE-BUIS-LES-QUIMERCH * 29590 *

Le Maire,
Pascal PRIGENT